Mise en garde :
Les pages qui suivent sont à titre indicatif seulement et peuvent-être obsolètes.
Veuillez vous référer au site Fondation Montréal inc.

À propos

La Fondation Montréal inc. propulse vers le succès les jeunes entrepreneurs montréalais les plus prometteurs, par des bourses, l'accès à un réseau d'affaires de haut niveau et l'expertise de gens d'affaires bénévoles chevronnés.

La Fondation Montréal inc. remet annuellement plus de 700 000$ en bourses, sans prise de participation, offre aux jeunes entrepreneurs des services à la carte flexibles et personnalisés et leur ouvre les portes du Montréal inc. grâce à son vaste réseau de 450 bénévoles d'affaires. Organisme de bienfaisance elle est financée à 80% par le secteur privé et a contribué depuis 1996 à la création de plus de 900 entreprises.

Mission

La Fondation Montréal inc. propulse vers le succès les jeunes entrepreneurs montréalais les plus prometteurs, par des bourses, l'accès à un réseau d'affaires de haut niveau et l'expertise de gens d'affaires bénévoles chevronnés.

Vision

La Fondation Montréal inc. est un modèle unique de philanthropie d'affaires à fort impact économique en offrant un accès privilégié aux réseaux d'affaires du Grand Montréal pour les jeunes entrepreneurs les plus ambitieux lors du démarrage de leur entreprise.

Historique

La Fondation Montréal inc., (anciennement *La Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse)*, a été créée en 1996 par le maire de Montréal, monsieur Pierre Bourque. Ce dernier renonçait à l'époque à son salaire de magistrat pour soutenir une cause qui lui tenait à cœur: celle du développement de l'entrepreneuriat jeunesse à Montréal.
Dès lors, la Fondation est gérée par une petite équipe permanente, administrée par un conseil d'administration indépendant composé de gens d'affaires qui voient à son bon fonctionnement et à sa saine gestion.

Aujourd'hui, la Fondation est une organisation appuyée par la communauté d'affaires montréalaise et les trois paliers de gouvernement. Le maire de Montréal siège toujours à son conseil d'administration, poursuivant l'œuvre de ses prédécesseurs. Les revenus de la Fondation proviennent à 85% de dons d'entreprises et d'individus qui croient en Montréal et en son potentiel économique. Voilà ce qui rassemble tous ceux qui appuient la Fondation : cette volonté d'aider les jeunes entrepreneurs montréalais et d'avoir ainsi un impact concret sur le développement économique de notre ville.
Le nom de la Fondation Montréal inc. reflète bien son rôle : celui de bâtir le *Montréal inc.* de demain avec l'aide du *Montréal inc.* d'aujourd'hui.

La Bourse+

La Fondation Montréal inc. accorde, chaque année, cinquante **Bourse+** d'un montant entre 5 000$ à 30 000$ à des entreprises montréalaises innovantes qui démontrent un fort potentiel de croissance. La **Bourse+** est remise avec un accès à vie à tous les services à la carte offerts par la Fondation — coaching, mentorat, référencement d'affaires, formations/ateliers, groupes de co-développement ainsi que plusieurs activités de réseautage avec des entrepreneurs reconnus et des professionnels du milieu des affaires. La soumission des candidatures se fait lors de quatre rondes de sélection annuelles, qui ont lieu en février, avril, août et octobre.

La Zone Montréal inc.

La Zone Montréal inc. a vu le jour en 2014 suite à un partenariat entre la Fondation et Desjardins, afin d'offrir plus de support en amont aux entreprises prometteuses qui n'ont pas obtenu la **Bourse+** lors de leur première demande à la Fondation. La Zone offre la chance à ces candidats, qui regorgent de potentiel mais qui doivent se mettre à niveau, de peaufiner leur projet d'affaires sur une période de 12 mois, afin d'être en mesure de reformuler une demande de bourse à la Fondation.
N.B. : une candidature pour la **Bourse+** refusée ne signifie pas automatiquement une admission dans la Zone Montréal inc. Seule la Fondation choisit quels candidats accéderont à la Zone.

Rondes de sélection

Chaque année, la Fondation lance trois rondes de sélection durant lesquelles les candidats admissibles peuvent soumettre leur candidature. La prochaine date limite aura lieu le 2 février 2018.
N.B.
Les candidatures soumises durant une ronde de sélection ne sont traitées qu'à partir de la date limite de celle-ci. Aucune réponse ne vous sera communiquée avant la date limite.
Un même projet ne peut être soumis qu'une seul fois.

Suis-je admissible à la Bourse+ ?

Important: tous les critères d'admissibilité doivent être respectés lors de la soumission de la candidature **par l'entrepreneur détenant 50% ou plus** des parts de l'entreprise.

1. Être âgé de 18 à 35 ans inclusivement.
2. Être citoyen canadien ou résident permanent (les non-résidents doivent détenir leur *Certificat de sélection du Québec* pour pouvoir soumettre leur candidature)
3. Résider sur l'île de Montréal.
4. Le siège social de votre entreprise, s'il y a lieu, doit être situé sur l'île de Montréal.
5. Être en phase de commercialisation depuis douze mois, ou prévoir commercialiser dans les douze prochains mois.
6. Prévoir être employé à temps plein par sa propre entreprise au moment du démarrage de celle-ci.
7. Détenir au moins la moitié des actions de l'entreprise (50 % ou plus) ou les détenir conjointement avec d'autres entrepreneurs qui répondent également aux critères d'admissibilité.

Pour toutes questions, référez-vous à notre section Foire aux questions.

Quelles candidatures sont exclues?

Les projets suivants ne sont pas admissibles à la Bourse+ et seront donc refusés automatiquement.

- Projet à but non lucratif

- Projet à caractère sexuel, religieux ou politique
- Bars ou discothèques
- Projets étudiants: stages et projets universitaires
- Projets de recherche et développement
- Projets refusés et présentés une 2e fois
- Projets où les entrepreneurs ne répondent pas aux critères d'admissibilité
- Projets présentés par des étudiants à temps plein lors du démarrage de l'entreprise
- Projets de travailleurs autonomes
- Les candidatures incomplètes

Comment sélectionnez-vous les candidatures?

Bien que plusieurs facteurs influencent notre décision, nous recherchons principalement les projets qui possèdent ces quatre caractéristiques:

- **Caractère innovant :** est-ce que votre produit/service représente un avantage concurrentiel important sur le marché?
- **Objectif de croissance :** voyez-vous grand? Allez-vous créer plusieurs emplois dans les années à venir?
- **Rentabilité :** avez-vous un modèle de revenu solide qui nous démontre que votre entreprise sera rentable?
- **Rayonnement de Montréal :** contribuerez-vous à faire rayonner Montréal aux niveaux local et international?

Quels documents dois-je soumettre?

Tous ces documents doivent être complétés et joints à votre candidature.

1. Un plan d'affaires

2. Un sommaire financier

3. Un bilan financier personnel

4. Votre curriculum vitae

5. Vos états financiers prévisionnels sur 3 ans

Quelles sont les prochaines étapes?

1. Assurez-vous de répondre à tous les **critères d'admissibilité.**

2. Consultez notre **Kit préparatoire** afin de mettre toutes les chances de votre côté.

3. Ayez en main tous les **documents requis** (énumérés ci-dessus).

4. Soumettez votre candidature en joignant tous les documents requis.

Comment se déroule le processus de sélection?

Le processus de sélection s'échelonne sur 11 semaines approximativement. Une fois une ronde de sélection arrivée à échéance, les candidatures soumises durant celles-ci sont traitées de la façon suivante.

Étape 1: la réception et premier tri des candidatures. (4 semaines)

La Fondation effectue un premier tri des candidatures afin de garder seulement les candidatures complètes et présentées par des entrepreneurs qui répondent à tous les critères d'admissibilité. Après avoir fait une première lecture des candidatures complètes et admissibles, elle convoque les candidats pré-sélectionnés pour une courte rencontre d'introduction à ses bureaux.

Étape 2: entrevue avec les candidats retenus. (4 semaines)

Suite aux rencontres avec les candidats pré-sélectionnés, la Fondation sélectionne les meilleures candidatures et communique avec les entrepreneurs qui n'ont pas été

retenus. Les candidats retenus sont ensuite convoqués pour une entrevue d'évaluation, avec une dyade d'évaluateurs (des bénévoles d'affaires chevronnés), qui dure 1 heure.

Étape 3: recommandations au comité d'attribution Bourse+ (2 semaines)

Suite aux entrevues avec les dyades d'évaluateurs, la Fondation émet ses recommandations au comité d'attribution de bourses, qui a pour rôle d'approuver officiellement l'octroi du financement ou l'accès à la Zone Montréal inc. Ce comité est formé de membres du conseil d'administration.

Étape 4: l'annonce officielle (2 semaines)

Après la décision finale du comité d'attribution de bourses, la Fondation communique officiellement la bonne nouvelle aux candidats sélectionnés. Ces candidats, devenus lauréats, sont ensuite invités à une célébration d'accueil pour rencontrer l'équipe de la Fondation et prendre connaissance des prochaines étapes. Les candidats qui reçoivent une bourse deviennent des lauréats de la Fondation Montréal inc. alors que les candidats ayant accès à la Zone Montréal inc. sont qualifiés de promoteurs.

Lauréats et promoteurs sont conviés à une célébration d'accueil pour rencontrer l'équipe de la Fondation et prendre connaissance des services à la carte auxquels ils auront désormais accès.